



Ville de Melun
République Française

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 077-217702885-20260710-2026_47-AI



DECISION DU MAIRE

N° 2026.47

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics – acquisition d'équipements pour la Police Municipale

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le plafonnement des aides publiques ;

VU le règlement d'intervention régional relatif au soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics adopté par la Région Île-de-France ;

VU la délibération n° 2026.03.5.42 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 délégrant au Maire le pouvoir de demander à l'État, à toute autre collectivité territoriale ou à tout autre organisme financeur l'attribution de subventions dont le montant n'excède pas 30 000 € ;

CONSIDERANT que la Région Île-de-France accompagne les collectivités franciliennes dans leurs actions en faveur de la sécurité publique et de la protection des populations au travers du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun poursuit son engagement en faveur de la sécurité des habitants et de l'amélioration des conditions d'intervention de sa Police municipale ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite acquérir des équipements destinés à renforcer la sécurité des agents et à améliorer les conditions d'intervention sur le terrain, à savoir des lanceurs de balles de défense, des bâtons télescopiques, des pistolets à impulsion électronique et des caméras-piétons ;

CONSIDERANT que ces équipements figurent parmi les dépenses éligibles prévues par le règlement d'intervention régional ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 25 083,26 € HT ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun souhaite solliciter une subvention régionale correspondant à 30 % du coût des dépenses éligibles ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer rapidement de ces équipements afin de répondre aux besoins opérationnels de la Police Municipale ;

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile-de-France une subvention au titre du dispositif régional de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics pour l'acquisition d'équipements destinés à la Police Municipale.

DE PRESENTER le plan de financement suivant :

Acquisition d'équipements pour la Police municipale :

- Coût prévisionnel de l'opération : 25 083,26€
- Subvention départementale sollicitée : 7 524,98€
- Taux de participation : 30 %

DE SOLLICITER l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération, afin de pouvoir engager les acquisitions des équipements avant la notification de la décision d'attribution de la subvention.

DE PRECISER que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal 2026.

DE SIGNER le dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France au titre du dispositif régional de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, annexé à la présente décision, ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette demande et nécessaires à son exécution.

Fait à Melun, le 10/07/2026

Le Maire,



Kadir MEBAREK